



Conseil Central de l'économie et idéologie austéritaire

Xavier Dupret

Septembre 2024

13.481 signes

Le Conseil Central de l'Economie (CCE) désigne un établissement public créé en Belgique en 1948. C'est un organisme paritaire, c'est-à-dire qu'il réunit les représentants du monde du travail ainsi que le patronat dans le but d'organiser l'économie belge au lendemain de la Deuxième Guerre mondiale. L'époque était, en effet, portée sur la concorde nationale après la victoire sur l'Allemagne nazie.

Depuis, les choses ont, comme on peut le subodorer, bien évolué. Certains fonctionnaires du CCE ne sont pas d'ailleurs les derniers à assurer la promotion de l'idéologie néolibérale à visage de plus en plus découvert (et par les temps qui courent, ce n'est peut-être qu'un début).

Présumés. Et idéologie. Derrière façade de froide neutralité. Stop!

Il est décidément bien loin le temps où le mouvement ouvrier fêtait sa victoire sur l'inégalitarisme absolu que représentait (et représente encore) le fascisme en s'appêtant à socialiser près de 40% de la richesse produite en Belgique à partir de sa source même, c'est-à-dire le travail, via deux outils essentiels. A savoir, la cotisation de sécurité sociale et

l'affiliation obligatoire des employeurs à un système public d'assurances sociales. On savait, mine de rien, être autoritaire avec les entreprises en ces temps de progrès social. Ce revirement idéologique d'éléments employés par le CCE nous permet, au demeurant, de vérifier que tout élément organique relevant du cadre fonctionnel de la gestion au quotidien de l'Etat fait avant tout, par-delà toute apparence d' « objectivité » et de « neutralité », partie d'un plus vaste appareillage idéologique, au fondement même de la reproduction des rapports de force sociaux caractéristiques d'une l'hégémonie de classe propre à une époque donnée.

Afin d'appuyer notre propos, on citera en exemple une récente production impeccable sur le plan comptable du CCE au sujet du solde de financement de la Belgique en proportion du PIB dans une optique de comparaison avec les trois grands pays voisins (France, Pays-Bas et Allemagne). Par le biais de cet exercice, le CCE relève que les aides publiques accordées dans le cadre de la crise de la Covid-19 n'ont pas été beaucoup plus élevées en Belgique que dans les pays de référence, et que si les mesures d'aide liées à la crise énergétique de 2022 ont été plus importantes en Belgique qu'en Allemagne et aux Pays-Bas, cette donnée n'est à elle seule pas suffisante pour expliquer « le solde de financement relativement faible de la Belgique par rapport à ces deux pays »¹. Certes, il est avéré que les soldes primaires de l'Allemagne et des Pays-Bas s'élevaient respectivement à -2,6% et 2,1% ainsi que 0 et -0,3 % en 2022 puis 2023 contre -3,9% et -4,5% en Belgique à la même époque. Avéré ne signifie pas pour autant indiscutable.

Dès lors, on ne doit surtout pas faire l'impasse sur une série de données qualitatives au risque précisément de passer à côté d'éléments de contexte cruciaux quant à la bonne compréhension des enjeux relatifs aux déficits en Belgique. Il est difficile de comparer la Belgique, où le travail de modernisation (lire, régression) de la couverture de l'Etat social n'a pas été poussé aussi loin qu'aux Pays-Bas ou en Allemagne. Du côté de nos voisins bataves, il y a, en effet, déjà de cela plus de dix ans, une sortie de l'Etat-Providence avait été portée en grande pompe dans un discours prononcé par le roi Willem-Alexander face aux deux chambres réunies du Parlement à l'occasion de la présentation du budget 2014 par le gouvernement néerlandais. L'orientation individualiste, pro-marché et pour tout dire thatchérienne de ce tournant était des plus limpides, spécialement quand le souverain néerlandais a exhorté ses concitoyens (pour une immense majorité moins fortunés que lui, d'ailleurs) à prendre « leurs responsabilités pour leurs propres vies et celles de leur entourage »². Il va de soi que ce discours avait été rédigé, comme l'exigent les us en vigueur aux Pays-Bas, par le Premier ministre Rutte. Inutile, bien sûr, de rappeler que l'extrême-droite du PVV de Geert Wilders est arrivée en tête aux élections de 2023.

¹ Conseil central de l'Economie, État des lieux des finances publiques belges, rapport CCE 2024-1185, 24 avril 2024, pp. 3-4.

² Seconde Chambre des États généraux (Tweede Kamer der Staten-Generaal), Pays-Bas, Van verzorgingsstaat naar participatiesamenleving, 2 juillet 2014. Url: <https://shorturl.at/M0KQo>. Date de consultation: 11 septembre 2024.

Il se trouvera peut-être des analystes pour nous assurer qu'il n'y a aucun lien de cause à effet entre l'abandon d'un Etat socialement protecteur aux Pays-Bas et les progrès de la droite néofasciste dans ce même pays. On ne peut que leur recommander d'ouvrir un livre d'histoire, ce d'autant que l'Allemagne semble bien partie pour emprunter un chemin analogue. De l'Allemagne contemporaine, on doit, en effet, retenir l'émergence d'un fait social aussi massif qu'interpellant. Le travail n'y protège plus contre la pauvreté. Dans la plus grande puissance industrielle d'Europe, le taux de chômage n'a jamais été aussi bas. Pourtant, on n'y a jamais rencontré autant de précaires. Le démantèlement du système de protection sociale entamé au milieu des années 2000 y a transformé les travailleurs sans emploi en travailleurs pauvres. Voilà ce que déclarait sans ambages à ce propos *Les Echos*, le quotidien économique français de référence et d'orientation ouvertement libérale. « C'est l'un des plus gros échecs des aides sociales Harz IV. Mises en place en 2005 avec l'objectif d'accélérer le retour à l'emploi des chômeurs, elles n'ont pas permis de réduire le taux de pauvreté en Allemagne. Pis, les inégalités de revenus se sont creusées au cours de la dernière décennie et la part des personnes pauvres n'a jamais été aussi élevée, [comme le relevait] le rapport sur la répartition des richesses publié (...) par l'Institut de sciences économiques et sociales (WSI) de la Fondation Böckler »³. Voilà qui a, au moins, le mérite de la clarté.

Sur la base d'un échantillon de 16.000 ménages sondés chaque année, le taux de pauvreté en Allemagne a, d'après la Fondation Böckler, augmenté, passant de 14,3 % à 16,8 % entre 2010 et 2019. Le seuil de pauvreté correspond au seuil de 60 % du revenu moyen outre-Rhin (c'est-à-dire 2.165 euros nets mensuels). La part de personnes considérées comme « très pauvres », c'est-à-dire disposant de moins de la moitié ce même revenu moyen, a même connu une ascension fulgurante de l'ordre de 40% sur cette période pour atteindre le niveau de 11,1% de la population allemande.

Macron, tout petit devant la rue (insoumise, bien sûr) ?

On notera avec intérêt que ce sont ces réformes qui inspirent la droite de chez nous aujourd'hui, tout comme elles ont constitué la colonne vertébrale du projet politique de la France macroniste. A ce propos, on constatera l'importance de l'acteur syndical dans les scénarios de résistance à un tel rouleau compresseur néolibéral. Il ne fait aucun doute que le projet initial d'Emmanuel Macron visait à mener des réformes aussi dures et régressives qu'en Allemagne. Or, sept années après l'avènement du macronisme, c'est en Allemagne, par comparaison avec les trois autres grands de la zone euro, que l'inégalité des richesses est la plus importante, avec 10% des ménages les plus fortunés détenant 63% de la richesse nationale.

C'est près de 10 points de pourcentage en plus que la France où le décile le plus riche de la population détient 54% de la richesse du pays. En Espagne et en Italie, cette proportion

³ Les Echos, Allemagne : l'augmentation de la pauvreté, grand échec des lois Hartz IV, édition mise en ligne du 26 novembre 2022.

s'élève respectivement à 53,8% et 53,5%⁴. Dans un pays comme la France caractérisé par un syndicalisme contestataire, on peut voir que la progression des inégalités a été moins flagrante qu'en Allemagne où le profil de l'action syndicale est resté longtemps marqué par la culture de la cogestion, même si les choses sont en train d'évoluer avec la multiplication de mouvements de protestation sociale au point, d'ailleurs, que la, certes très conservatrice, Tribune de Genève redoutait, au début de cette année, que la patrie de Goethe soit « menacée de tomber dans le chaos social à la française »⁵. On comprend que pour un journal fondé par un banquier américain, la conflictualité sociale constitue un bien impénétrable mystère. Cela dit, force nous est de constater que si la pratique du « chaos à la française » avait davantage caractérisé le mouvement ouvrier allemand, il y a vingt ans, le taux de pauvreté outre-Rhin serait peut-être moins élevé aujourd'hui. C'est que comme l'a énoncé un célèbre écrivain antifasciste, « il faut beaucoup d'indisciplinés pour faire un peuple libre » (Georges Bernanos).

Exit : première porte à gauche!

A y regarder de plus près, comment ne pas voir que la bonne tenue des finances publiques constitue chez nous un prétexte pour imposer un durcissement des conditions d'exploitation aux travailleurs du pays? Pour s'en convaincre, on n'oubliera pas de mentionner que la coalition Azur au pouvoir à Namur a inauguré l'ère de grande orthodoxie qui, paraît-il, devrait caractériser la tenue des finances publiques wallonnes par une réforme fiscale, laquelle coûtera la bagatelle de 700 millions d'euros au terme de la législature.

Plus fort encore, on voit que les propositions du formateur, pour l'heure, débranché, De Wever, d'économies reposent à moitié sur du vent. En effet, sur 33 milliards d'économies, 19 devaient provenir d'effets retour des politiques de stimulation (lire dérégulation) du marché du travail, les 14 milliards restants constituant le résultat de coupes claires dans le fonctionnement de l'Etat. Tout ceci est excessif et surtout hasardeux. Il n'y a pas un économiste dans ce pays pour croire à ce scénario. En effet, les effets retour, s'ils existent, ne pourront se manifester que sur le moyen, voire le long terme, donc bien au-delà de la législature. De ce point de vue, rien ne semble avoir changé depuis la Suédoise qui avait adopté une démarche comparable pour imposer des mesures socialement régressives.

Pour soutenir les finances publiques, le mouvement social dispose dans son arsenal idéologique (car tout est toujours en fin de compte question d'idéologie) d'outils particulièrement puissants. A terme, il faudrait peut-être faire campagne sur le caractère à la fois efficace et démocratique de ces propositions dans la mesure où elles débouchent effectivement sur un désendettement massif de l'Etat, d'une part et n'affectent qu'une minorité de nos concitoyens, d'autre part.

⁴ Crédit Suisse et UBS, Global Wealth Report 2023, p.33.

⁵ Tribune de Genève, L'Allemagne menacée de tomber dans le chaos social à la française, édition mie en ligne du 12 janvier 2024.

On mettra tout particulièrement en avant la proposition de la CGSP visant à redonner au système fiscal belge un fort caractère redistributif. En effet, avant la contre-réforme fiscale menée par Didier Reynders au début des années 2000, on comptait en Belgique 7 tranches d'imposition. La politique prônée par la coalition Arc-en-Ciel entre 1999 et 2003 a consisté à supprimer les 6ème et 7ème tranches dont les taux de taxation s'élevaient respectivement à 52,5 et 55%. A cette époque, tant Étienne de Callataÿ que Marco Van Hees se sont insurgés, dans un bel œcuménisme (bien que non concerté), de ce que le système fiscal belge était, en raison du rabotage des taux marginaux d'imposition les plus élevés, devenu moins redistributif, sans diminution comparable d'ailleurs des taux concernant les revenus les plus modestes, et ce alors que l'on pouvait observer à l'époque que les inégalités s'approfondissaient du point de vue de la distribution primaire des revenus⁶.

En prenant l'exact contre-pied de ces orientations, la CGSP faisait valoir, il y a de cela déjà plus de dix ans, que le rétablissement des tranches d'imposition de 52,5 et 55% couplé à une globalisation de l'impôt sur l'ensemble des revenus permettrait de dégager huit milliards d'euros immédiatement disponibles pour les bas et moyens revenus⁷. A titre d'actualisation, si l'on procède à un ajustement tenant compte de l'inflation, les 8 milliards de 2013 deviennent 10,3 milliards de nos jours. De surcroît, en 1988, le système fiscal belge comptait 12 tranches d'imposition⁸. Il y a donc bien des marges de manœuvre côté redistribution en Belgique. C'est ce que confirmait une étude récente qui avait calculé qu'un impôt sur la fortune nette limitée à une législature rapporterait au minimum 30 milliards d'euros (soit 6 milliards par an)⁹. On peut donc raisonnablement estimer qu'un rétablissement de la progressivité de l'impôt et de la globalisation des revenus correspondant pour moitié à la cible visée par la CGSP associée à un impôt sur le patrimoine pourrait rapporter, au total, 10 milliards par an.

De quoi assainir les finances publiques et lancer de nouvelles politiques. Le reste n'est qu'idéologie, dominante (pour l'instant, peut-être)...

⁶ Paul Wynants, Le libéralisme francophone du PLP au MR II. 1999-2004, Courrier hebdomadaire du Crisp, n° 2108-2109, 2011, p.17.

⁷ Tribune CGSP, mars 2013, p.2.

⁸ Tribune CGSP, janvier 2017, p.5.

⁹ Apostel, A. & O'Neill, D. W, A one-off wealth tax for Belgium: Revenue potential, distributional impact, and environmental effects, Ecological Economics, vol.196, juin 2022.